

## **DÉLIBÉRATION**

### **Le 19 septembre 2014**

Le dix-neuf septembre deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Maire.

**Présents** : MM. SEIGLE-VATTE, CHEVALLET, FAIVRE-PIERRET, FOROT, GUILLAUD, ORTIZ, PRIETO, SEYVE.  
Mmes COLLOMB, CURTO, GARIN, VALLA, VERRIER

**Absente excusée** : Mme GUINET (Pouvoir à Mme VERRIER),

**Absente** : Mme ZIMMERMANN

Désignation de la secrétaire de séance : Madame GARIN

### **Ordre du jour** :

- Modification poste des agents des écoles
- Point sur la saison
- Délibération pour l'achat d'une balayeuse
- Délibération pour travaux
- Bureaux d'étude musée et cœur de village
- Groupe de pilotage agriculture CAPV
- Questions diverses

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et désigné le secrétaire de séance met le compte rendu du précédent conseil à l'approbation. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DU POSTE DE 18 H 30 DE L'ÉCOLE** **N° d'ordre 2014-09-06**

Monsieur le Maire rappelle le dossier du personnel des écoles et la délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2008 créant le poste d'agent d'entretien à temps non complet de 18 heures 30 et que suite à la modification du temps scolaire, il y a lieu de modifier ce poste et de l'augmenter à 19 heures 07.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De passer le poste d'agent d'entretien et d'animation de 18 h 30 à 19 h 07,
- Décide que l'agent sera recruté sur un Contrat à Durée Indéterminée,
- Décide que la rémunération sera basée sur l'indice majoré 353 et qu'elle suivra la revalorisation automatique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

**CRÉATION TEMPS NON COMPLET À L'ÉCOLE DE 29 H 70**  
**N° d'ordre 2014-09-05**

Monsieur le Maire rappelle le dossier des agents des écoles et la modification du temps scolaire.

Il informe qu'il y a lieu de créer un poste d'agent d'entretien et d'animation à l'école afin d'assurer les activités périscolaires pour 29 h 70 annualisées par semaine et sera pourvu par contrat à durée indéterminée.

Le poste sera proposé à Madame Marie-Claire METERREAU qui est actuellement en Contrat à Durée Déterminée.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'agent d'entretien et d'animation aux écoles pour 29 h 70 en Contrat à Durée Indéterminée ;
- Dit que la rémunération sera basée sur l'indice 353 et suivra l'évolution indiciaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

**MODIFICATION POSTE ANIMATION ÉCOLE À TEMPS NON COMPLET**  
**N° d'ordre 2014-09-01**

Monsieur le Maire rappelle le dossier du personnel de l'école notamment la modification du temps scolaire à la rentrée de septembre.

Il rappelle la délibération du 18 décembre 2008 créant le poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 91,87 % par mois. Compte tenu que le temps scolaire a été rallongé d'une demi-journée, il y a lieu de modifier le poste d'animation assurant l'aide aux enfants dans la classe de maternelle et de passer le poste à temps non complet à 98,70 % par mois. Le Conseil Municipal après étude et délibération décide à l'unanimité :

- De modifier le poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour 98,70 % par mois soit 1 586,10 heures annuelles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au dossier.

**POSTE NAP 6 HEURES PAR MOIS**  
**N° d'ordre 2014-09-03**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création des Nouvelles Activités Périscolaires à l'école et informe qu'il est nécessaire d'embaucher une personne sous contrat pour les activités maternelles.

Madame Sandrine CURTO, adjointe et responsable de la commission des NAP donne lecture de son rapport et la liste de tous les intervenants qui ont été trouvés pour assurer le jeudi après-midi auprès des grandes sections jusqu'au CM2.

Il faut recourir à l'embauche d'une intervenante sous contrat qui sera la même toute l'année afin que les enfants aient toujours les mêmes repères afin de compléter les intervenants.

La commission propose de recruter sous contrat Madame Morgane DEGRIGNY, animatrice à temps non complet 6 heures par mois.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De recruter sous contrat Madame Morgane DEGRIGNY à temps non complet de 6 heures par mois,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

### **REMBOURSEMENT À MADAME SANDRINE CURTO DE BALLES DE TENNIS POUR LES NAP**

**N° d'ordre 2014-09-07**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des activités périscolaires et informe le Conseil Municipal que Madame CURTO, adjointe a acheté des balles en mousse pour l'activité tennis en salle et a réglé par erreur la facture de 32,50 € directement à SPORT 2000 de Voiron.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir procéder au remboursement de 32,50 € à Madame Sandrine CURTO.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Émet un avis favorable,  
- Autorise le remboursement de 32,50 € à Madame Sandrine CURTO,  
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

**Point sur la rentrée** : Sandrine CURTO précise que 126 enfants sont inscrits dans notre école (contre 147 l'an dernier) ; une classe a dû être fermée.

En ce qui concerne les NAP, 90 enfants participent et tout se passe bien en ce début d'année scolaire. Les parents et les intervenants semblent satisfaits. Seul écueil, les déplacements des enfants d'un lieu à l'autre. Les enseignants paraissent décidés à ouvrir les classes ...

Amélie VERRIER explique que lors du dépôt des enfants à 13 h 30, la porte est souvent fermée ; c'est un point à revoir.

Monsieur le Maire demande des réunions régulières du groupe de pilotage.

### **POINT SUR LA SAISON**

Très mauvais été, juillet particulièrement pluvieux.

Petit rappel :

- 2011 : 15 219 entrées pour une recette de 31 228 €
- 2012 : 24 550 entrées pour une recette de 45 329 €
- 2013 : 22 657 entrées pour une recette de 48 196 €

Cette année : 14 820 entrées pour une recette de 30 293 €

Henri PRIETO indique que le bateau est rentré, la ligne d'eau enlevée, ainsi que le ponton du feu d'artifice ; à envisager l'achat d'une nouvelle chaîne de maintien du ponton Nautilac. La commission devra se réunir.

Monsieur le Maire émet l'idée de voir la CAPV gérer les maîtres nageurs.

Jérôme FOROT intervient pour demander que le portillon d'accès aux jeux pour enfants de la plage soit laissé ouvert.

### **EMBAUCHE SURVEILLANT DE PLAGE POUR SEPTEMBRE 2014** **N° d'ordre 2014-09-04**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de la surveillance de la plage municipale et qu'il est nécessaire d'effectuer le recrutement de maître nageur pour le mois de septembre, afin d'assurer la sécurité des baigneurs. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contrat à intervenir pour le mois de septembre 2014.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la surveillance de la plage, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'approuver le contrat à signer avec :

- Monsieur Alain NATTRELA du 1<sup>er</sup> au 14 septembre 2014.

- De prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

### **ACHAT BALAYEUSE**

Monsieur le Maire pense que cette acquisition est nécessaire.

10 agriculteurs de la commune, réunis en CUMA, ont décidé d'acheter une balayeuse hydraulique. La commune pourrait éventuellement prendre des parts sociales dans cette CUMA et avoir ainsi accès à ce matériel dont le coût est de 8 500 €.

René FAIVRE-PIERRET exprime sa réserve et émet l'idée d'un achat groupé entre les 5 communes du tour du lac.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur une décision de principe ; celui-ci donne son approbation par 12 voix pour et 1 abstention.

### **TRAVAUX**

**Bâtiments (Henri PRIETO) :** L'entreprise LOUP a réparé une partie du toit de la Grange Clavel ; les travaux prévus à la sacristie de l'église de Paladru vont débiter, l'Entreprise GUINET refait la partie murs et l'entreprise LOUP le toit. Sur celui de l'école, une noue a été changée et la cheminée inutile au dessus de l'appartement de Melle RABATEL démontée.

**Voirie (Jérôme FOROT)** : la commission s'est réunie récemment et un recensement des points sensibles ainsi qu'un état des lieux d'une dizaine de chaussées dégradées ont été faits. Monsieur BOIZARD de la DDT va faire un chiffrage des travaux.

En cours : la signalisation des passages piétons.

A l'étude : un passage piétons en face du stade ; les enfants qui descendent la route du stade pour prendre le car pourraient éviter de se retrouver en plein virage en passant derrière la grande haie et en prenant le passage piétons, mais pour réaliser ce projet, il faut réduire la vitesse de circulation à 70 sur cette portion de route. Une rencontre avec le Conseil Général et le service transports de la CAPV est prévue le 29/9 à 9 h.

Un devis a été demandé pour le curage des tuyaux plus ou moins encombrés après les orages de juillet.

- Entreprise ST CYR : 1440 € HT
- AOSTE VIDANGE : 1500 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après délibération, celui-ci décide, à l'unanimité, de confier la réalisation des travaux à l'entreprise ST CYR ;

Il serait bon également de demander aux employés municipaux un meilleur entretien et de régulièrement curer les fossés et nettoyer tous les regards.

A commander : sel de déneigement

Près de l'entrée des propriétés VACHER et SEILLET, il faut hausser le niveau du regard par rapport à la route ; ces travaux, d'un montant de 1440 €, sont à faire pour éviter que ces personnes soient régulièrement inondées lorsqu'il y a des orages. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Syndicat des Eaux va remplacer les tuyaux de la zone de Précuit jusqu'au Calatrin ; il va être demandé l'enfouissement des lignes électriques et téléphone avant le goudronnage de la voie piétonne. Devis à étudier.

La tranche Précuit – boulangerie est à refaire ; Monsieur René-Xavier FAIVRE-PIERRET, président du syndicat des eaux, est interrogé sur ce point. Il ne peut donner de date précise, tout est une question de moyens mais, comme le précise Monsieur le Maire, il faudrait que ces travaux soient réalisés non seulement pour permettre la sécurisation de cette zone mais aussi pour le cœur du village.

Pour l'éclairage public, le SEDI (syndicat électricité) propose des contrats de maintenance de 600 € par an pour les communes de moins de 2000 habitants ; cette proposition sera étudiée par la commission.

## **BUREAUX D'ÉTUDE MUSÉE ET CŒUR DU VILLAGE**

Intervention de Daniel SEYVE :

### **Aménagement du centre bourg : les études vont être lancées pour le musée archéologique et le cœur de village**

Le Conseil Communautaire du pays voironnais a acté en février dernier le financement d'une étude concernant l'aménagement de notre cœur de village et en parallèle une étude de programmation du Musée Archéologique.

Les objectifs de ces projets sont :

- Le renforcement de l'attractivité du centre village, par l'implantation du musée archéologique, et celui de commerces et services plus accessibles
- la diversification de l'offre de logement sur la commune et la création d'espaces publics de qualité ;
- L'intégration de ces futurs aménagements au niveau paysager et environnemental en cohérente avec l'existant
- La création de cheminements doux, alternatifs à la route départementale pour relier les différents pôles de la commune (commerces, équipements, etc.)

### **Etude d'aménagement du cœur de village**

La consultation pour le choix de l'équipe qui travaillera sur l'étude d'aménagement du cœur de village vient de se terminer. 25 équipes ont déposées leur candidature, 4 ont été présélectionnées sur leurs compétences techniques et leurs références. Nous avons reçu ces 4 équipes en juillet dernier pour une visite sur le terrain et nous les avons auditionnées début septembre afin de retenir celle qui réalisera l'étude. Notre choix à porté sur l'équipe qui proposait une méthode de travail participative permettant à tous les habitants Paladru de participer à une réflexion sur le devenir de notre village.

### **Etude de programmation du musée**

Parallèlement à l'étude « aménagement du cœur de village » une 2<sup>ème</sup> équipe réalisera une étude dite de programmation. Cette étude à pour objectif de déterminer le dimensionnement du futur musée et ses besoins en terme de fonctionnement. Les résultats obtenus permettront le lancement d'un concours d'architecture dont le but sera de concevoir ce futur équipement.

### **Organisation et calendrier**

L'étude d'aménagement et l'étude de programmation seront menées en parallèle, et les 2 équipes travailleront en concertation. Un calendrier d'ateliers participatifs à l'étude d'aménagement sera rapidement mis en place, et nous convierons prochainement le public à une 1<sup>ère</sup> réunion de travail.

Afin de garantir une bonne articulation entre les 2 projets **le pilotage politique de ces 2 actions se fera dans le cadre d'un comité de pilotage unique composé de** JP. Bret, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les vice-présidents du pays voironnais concernés par l'un et/ou l'autre de ces projets, et pour notre commune de G. Seigle-Vatte, Maire, E.Ortiz, 1<sup>er</sup>adjoint, D. Seyve, 3<sup>ème</sup> adjoint ; J. Garin, conseillère

Les marchés seront notifiés en octobre et les deux rapports d'études seront livrés courant Avril.

## **NOMINATION DES MEMBRES DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS DE LA CAPV**

**N° d'ordre : 2014-09-02**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du Conseil Communautaire du 24 avril 2014 et au vote de la délibération relative à la composition des commissions, il revient de désigner au sein de notre Conseil Municipal les nouveaux représentants dans les différentes commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de nommer à la commission :

### **Commission agriculture-alimentation et forêt :**

- Monsieur Denis GUILLAUD
- Monsieur Franck CHEVALLET

### **Commission sociale – CLH :**

- Madame Christiane COLLOMB
- Madame Janine GARIN

## **QUESTIONS DIVERSES**

**CCAS :** Christiane COLLOMB précise que cette année, en remplacement des colis, il a été décidé d'organiser un repas gratuit de Noël pour nos anciens (de 70 ans et plus) à la salle Pallas le 11 décembre avec une animation. Ceux qui ne voudront ou ne pourront pas y assister recevront un colis.

Une exposition sur la Guerre de 14-18 sera organisée pour le 11 novembre 2014, faisant suite à une commémoration à laquelle nous espérons voir assister le plus de personnes possible mais aussi beaucoup d'enfants. Il y a lieu de motiver les enseignants en ce sens.

Amélie VERRIER parle d'organiser un Téléthon avec le Comité des Fêtes et l'Aviron.

La réservation des tickets de cantine par Internet connaît un bon début ; la gestion quotidienne est assurée par Laurence RABATEL.

Le logement du maître nageur à St Pierre a été demandé, en dépannage, par Madame Marielle POMMIER.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer ; après délibération, il donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire et Sandrine CURTO ont reçu la démission au 15 octobre prochain, de Marie LAISNE, responsable du RAM, qui a été acceptée.

Il est demandé à la Municipalité si les agents en CDD peuvent cotiser au COS

comme les agents en CDI.

- Cotisation salariale : 0,98 %
- Cotisation patronale : 0,33 %

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité que les agents en CDD pourront cotiser au COS.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.